



Facture abusive cantine

Par **Ladybird94**, le **09/05/2024** à **17:18**

Bonjour,rrnJe suis divorcée du père de mes enfants. Le juge a statué sur le fait que je dois payer seule la cantine, hors l'école me facture le montant des repas en prenant en compte le salaire de mon ex mari et non le mien. Celui-ci gagnant plus que moi je paie plus que ce que je devrais. L'école et le prestataire responsable de la restauration ne veulent rien entendre.rrnJe n'ai toujours pas terminée de payer les cantines de janvier puisque le cout appliqué est basé sur un salaire que je ne touche pas.rrnJe ne sais plus quoi faire, j'ai peur qu'en plus de ne pas pouvoir payer je me retrouve en difficulté à cause des retards.rrnJe cherche un texte ou une jurisprudence afin de faire valoir mes droits.rrnMerci beaucoup à ceux qui pourront m'aider.

Par **yapasdequoi**, le **11/05/2024** à **13:35**

Bonjour,rrnLors de l'inscription à la cantine, ce sont les avis d'imposition de l'année précédente qui sont pris en compte.rrnVotre divorce est sans doute récent, et vous n'avez donc pas encore réinscrit les enfants sur la base de vos seuls revenus.rrnContactez la mairie ou le service de facturation de cette cantine, ce ne sont ni l'école ni le cuisinier qui vous facturent.